

# Pêche 53

## ACTUALITÉS

2015 - N° 6



Revue de la Fédération départementale  
de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne

[www.fedepeche53.com](http://www.fedepeche53.com)





# Spécialiste de la pêche en Mayenne

## Truite/Carnassier/Carpe

Des marques

Des prix

Des conseils de pêcheurs

Notre équipe vous accueille  
du lundi au samedi sur 400 m<sup>2</sup>

Info// portes ouvertes le 10/11/12 avril 2015

**60 rue Emile Brault 53000 Laval 09 66 90 58 92**

<b>Éditorial</b> .....	p. 5
<b>Une espèce, un poisson : la truite</b> .....	p. 6/7
<b>Open float tube « Attacks »</b> .....	p. 8 à 10
<b>Le PDPG, la poursuite du travail engagé</b> .....	p. 12/13
<b>Fête de la pêche et de la chasse à Villiers-Charlemagne !</b> .....	p. 14/15
<b>Les habitats piscicoles dans les plans d'eau, du diagnostic aux actes</b> .....	p. 17 à 19
<b>Retour d'expérience des sorties 2014</b> .....	p. 20
<b>Planning sorties pédagogiques 2015</b> .....	p. 21
<b>Comprendre le statut d'un plan d'eau</b> .....	p. 22/23
<b>Un cours d'eau en bonne santé, quelle signification ?</b> .....	p. 24/25
<b>Villiers-Charlemagne : 20 ans de paradis pour les pêcheurs</b> .....	p. 26/27
<b>Procédure en cas de pollution</b> .....	p. 29
<b>Alevinages des plans d'eau fédéraux</b> .....	p. 30
<b>Parcours carpe de nuit</b> .....	p. 32

<b>La Mayenne : cales de mise à l'eau, espaces PMR et espaces pêche</b> .....	p. 34/35
<b>La carte de pêche en 2015</b> .....	p. 36
<b>Les dates d'ouverture 2015</b> .....	p. 37
<b>Interdictions spécifiques</b> .....	p. 38
<b>Pour les pêcheurs de l'E.H.G.O.</b> .....	p. 39
<b>Procédés et modes de pêche autorisés/prohibés</b> .....	p. 40/41
<b>Liste des plans d'eau fédéraux/AAPPMA</b> .....	p. 42
<b>Carte hydrographique</b> .....	p. 43
<b>Les grands Bassins Versants de la Mayenne</b> .....	p. 44
<b>Les AAPPMA</b> .....	p. 45 à 71

Revue d'information de la Fédération de la Mayenne  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
78, rue Emile-Brault - 53000 LAVAL  
Tél. 02 43 69 12 13  
peche.mayenne@wanadoo.fr - www.fedepeche53.com

Directeur de la publication : Jean Poirier  
Comité de Rédaction : J.-C. Ambroise, F. Angot, C. Beaumont,  
I. Guicheteau, R. Legeleux, E. Blin, M.-L. Piau, E. Pelé,  
Y. Pierre

Crédits Photos : Fédération 53, FNPF, V. Nowakoski,  
Flavien Guillou (gagnant concours photo 2014 : couverture),  
Eric Pelé, sauf avis contraire

Conception, réalisation :  
LEB communication, Mayenne, 02 43 00 45 85

Tirage : 13 000 exemplaires - Tous droits de reproduction  
réservés à la Fédération des AAPPMA de la Mayenne



# Sommaire

# OBJECTIF

création



L'implication quotidienne de notre équipe, dans la conception de vos futurs projets, vous procurera : créativité, technicité, confiance, cohérence, expérience, visibilité, accessibilité, notoriété, souplesse, réactivité, conseil et valeur ajoutée, nécessaires pour répondre à vos besoins afin d'atteindre notre **OBJECTIF...** vous satisfaire.

**OBJECTIF**  
Plan média & ROI

Vos budgets adoreront notre solution

**OBJECTIF**  
Responsive & Mobile

L'accessibilité vecteur de succès

**OBJECTIF**  
Reportage & 360°

Valoriser vos produits et services



# “ La pêche en Mayenne

## CHERS ADHÉRENTS,

Au terme de mandats prolongés, de nouvelles élections vont devoir être organisées au sein des structures associatives de pêche de loisir très prochainement.

Ce sont nos AAPPMA, (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), véritables socles du réseau associatif de la pêche qui seront les premières concernées par ces nouvelles élections, au cours du dernier trimestre 2015.

Encadrées par un dispositif très formalisé, du fait de la reconnaissance de nos missions d'intérêt général, ces élections seront l'occasion de débats et de propositions engageant l'avenir de nos structures.

A mon regret, nos pêcheurs participent trop rarement à la vie de leurs associations considérant qu'ils ne se sentent pas concernés. C'est pourquoi, je vous encourage vivement à rejoindre le Conseil d'Administration de votre AAPPMA afin de lui apporter soutien et idées nouvelles en faveur du loisir pêche et de la qualité des cours d'eau.

Un autre volet important pour 2015 concernera la réforme de la réglementation pêche et sa mise en œuvre opérationnelle.

Certaines mesures ne nécessitant pas de modification législative, seront adoptées très probablement via un premier décret avec un objectif de mise en application dans les arrêtés réglementant la pêche de 2016.

Pour d'autres, s'agissant de mesures nécessitant une modification législative et un texte d'application réglementaire, leurs mises en application par les arrêtés permanents seraient reportées à 2017. Parmi les mesures acceptées, citons la mise en place d'un quota national sur les carnassiers et la possibilité d'augmenter, par département, certaines tailles légales de captures ou encore l'adaptation de la réglementation pêche sur certains plans d'eau de 1<sup>re</sup> catégorie piscicole...

Aussi, la Fédération de pêche de la Mayenne continue à se mobiliser en faveur de la pêche loisir avec la labellisation « famille », obtenue en partenariat avec la FNPF et la collectivité, sur la base de loisirs de la Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine et du projet de labellisation sur le village pêche de Villiers-Charlemagne. D'ailleurs, j'en profite pour vous inviter au 20<sup>e</sup> anniversaire du Village Pêche de Villiers-Charlemagne, site très apprécié des pêcheurs et fierté de notre département, qui se déroulera le 13 juin prochain.

Rappelons que toutes les informations concernant les pratiques de la pêche et les actions de la Fédération sont consultables sur notre site internet [www.fedepêche53.com](http://www.fedepêche53.com).

Merci à nos différents annonceurs qui en permettent l'édition et la diffusion gratuite.

A bientôt au bord de nos rivières.

Vous souhaitant une excellente saison de pêche.

**Jean Poirier**

*Président de la Fédération*



*Jean Poirier*

Bonne saison de pêche au bord  
de nos rivières et plans d'eau mayennais



# Une espèce, un poisson : la truite



**Tous les ans, au mois de mars, c'est la même agitation. Les pêcheurs de notre département, la Mayenne, n'attendent que l'ouverture de la pêche pour tenter de capturer une truite. Sans parler de la truite Arc-en-ciel qui n'est que la version nord-américaine de ce sujet, intéressons-nous à la truite fario, celle qui est originaire de nos cours d'eau de première catégorie.**

La truite de rivière « *Salmo trutta fario* » est un poisson à la silhouette élancée et hydrodynamique. Sa tête est assez grosse avec une bouche largement fendue. De petites dents acérées sont présentes sur les mâchoires. Les nageoires ne possèdent pas de rayons épineux et on note l'existence d'une petite nageoire adipeuse entre les nageoires dorsale et caudale.

Les couleurs de la robe sont variées et souvent sujettes à discussions entre les pêcheurs. Les couleurs dépendent tout d'abord des habitats que fréquentent les poissons mais également de son écotype<sup>1</sup>. Des cellules pigmentaires dites mélanophores sont présentes sur le corps du poisson et « changent de couleur » selon la présence d'un fond clair sableux ou encore d'un fond rocheux et de caches en sous-berges. Le dos est généralement foncé, gris, les flancs sont brun-jaunes tachetés de points noirs et fréquemment de points rouges. Le ventre est blanc ou jaunâtre et la caudale ne comporte pas de points. Ce sont souvent ces fameux points qui alimentent les conversations. En effet, leur nombre, couleur et distribution peuvent indiquer si le poisson capturé provient naturellement de nos cours d'eau ou s'il provient d'une souche de truites introduites par les gestionnaires des cours d'eau que sont les AAPPMA.

Les introductions d'alevins dans les cours d'eau sont communes dès le début du XX<sup>e</sup> siècle dans le département (Ex : repeuplement du Merdereau à Villaines la Juhel en 1912<sup>2</sup>). Ces introductions sont réalisées pour répondre à la demande des pêcheurs et dans une période de fort engouement pour la pisciculture. De ce fait, dans certains cours d'eau se côtoient des truites endémiques et des truites issues d'élevages, or ces truites n'ont pas nécessairement la même origine géographique et donc le même patrimoine génétique. Le risque de ces mélanges est une hybridation entre les différentes souches. L'apparition de ces populations hybrides conduit à une perte de l'originalité génétique. Une telle introduction est considérée par les généticiens comme néfaste dans la mesure où les souches introduites sont peu adaptées au milieu naturel.

Afin de connaître plus précisément l'origine des truites présentes dans les cours d'eau mayennais, la Fédération Départementale de Pêche va initier en 2015 une étude génétique d'un bassin versant du nord Mayenne. La méthode d'identification génétique est actuellement la seule méthode fiable permettant de connaître la souche et l'origine des populations. Cette étude aura



1. Ecotype : Variété d'une espèce génétiquement adaptée à un milieu particulier qu'elle occupe naturellement, mais conservant ses adaptations héréditaires lorsqu'elle se développe dans un milieu différent. (Source : Larousse)

2. Archives départementales de la Mayenne.

pour but d'identifier des souches de truites autochtones afin de les préserver, mais également de savoir si le bassin versant connaît une hybridation des populations telle que décrite ci-dessus.

Outre l'hybridation issue des introductions, les menaces qui pèsent sur les populations de truites fario en Mayenne sont nombreuses. La dégradation morphologique des cours d'eau en est la principale. De nombreux ruisseaux ont subi le remembrement des années 80. Certains ont été recalibrés ou rectifiés ce qui a eu pour conséquence une perte directe des habitats de la truite. La ripisylve (arbres le long des berges), a parfois été supprimée détruisant ainsi les caches constituées par les racines des arbres dans les sous-berges.

Les impacts sur la reproduction sont également présents. La truite fario est un poisson qui remonte les cours d'eau lors des premières pluies et des premiers froids de l'automne pour pondre sur des surfaces de graviers préalablement nettoyés par les géniteurs. Ces frayères ont des caractéristiques assez précises concernant la taille du substrat mais aussi la vitesse d'écoulement. Or, les activités humaines ont, soit fait disparaître le substrat lors des travaux d'hydraulique agricole, soit colmaté la zone par apport de matières en suspension issu du bassin versant (disparition du bocage, mise en culture, piétinement des berges...). La qualité de l'eau est également importante pour ce poisson et notamment le taux d'oxygène présent qui doit être élevé. Il arrive que les apports au cours d'eau, (qu'ils soient d'origine agricole comme l'épandage, domestique comme les stations d'épuration ou les fosses septiques ou industriel avec des déchets toxiques) soient importants et diminuent le taux d'oxygène dans la rivière ce qui est néfaste voire mortel pour la truite fario. Celle-ci est donc un bon indicateur de la qualité de l'eau, c'est une espèce repère.

D'autres menaces existent, telles que l'absence de continuité due à des barrages ou à des passages busés. Ces obstacles empêchent les truites adultes de rejoindre les zones de reproduction situées plus en amont. La pêche peut également être un facteur de frein au développement de la truite. C'est pour cela qu'une période d'interdiction de pêche au moment de la reproduction a été instaurée. Elle permet aux populations de bénéficier d'un répit de plusieurs mois.

D'autres mesures permettent la protection des truites fario comme la taille légale de capture (25 cm) ou les réserves de pêche dans les zones les plus vulnérables en tête de bassin versant, ou encore la possibilité de faire de la pêche « no-kill » comme c'est le cas sur le « parcours passion » du ruisseau du Teilleul à St-Calais-du-Désert.

Bibliographie : Bruslé J., Quignard J-P (2001) - *Biologie des poissons d'eau douce européens* - Editions TEC & DOC.



# Open float tube

## « ATTACKS »

Le 6 juillet 2014 se déroulait la deuxième édition de l'open float tube « ATTACKS ». Cette date était la 4<sup>e</sup> manche du circuit float tube de la zone Nord du GN Carla.



**OPEN GN CARLA**  
PÊCHE DES CARNASSIERS AUX LEURRES ARTIFICIELS  
ÉPREUVE QUALIFICATIVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

**gn-carla**  
gn-carla.fr

**53**  
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE  
LAVAL  
LA MAYENNE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**PÊCHE EN FLOAT TUBE**  
« **ATTACKS** »  
**LAVAL (53)**  
Le 6 juillet 2014  
inscriptions sur : [www.gn-carla.fr](http://www.gn-carla.fr)

**OUVERT À TOUS**  
licenciés sport et licenciés loisir

**NAVICOM** Notre Objectif, Votre Mouline  
**HUMMINBIRD** **Rapala** **FINISH**  
**ILLEX** Pour Ambassade Sports Performance Sail & Fresh Water  
**pezon Michel** Le volait pour peche  
**PURE FISHING**  
**ALTERNATIF PÊCHE LAVAL** 0297 42 00 00 33000 LAVAL TEL 0975 46 34 34 92  
**LAVAL PÊCHE**





Organisé par la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, cet open a rassemblé 30 compétiteurs venus en découdre sur la rivière Mayenne. La première édition avait vu une manche très difficile avec, à l'arrivée, peu de poissons validés. Cette année, un parcours de 3 km en centre ville de Laval, réparti sur 3 biefs, a été choisi.



Le secteur s'étendait du barrage de « Bootz » jusqu'à la confluence avec le ruisseau du St-Nicolas en aval du barrage « d'Avesnières » sur la commune de Laval. Les compétiteurs avaient à leur disposition des postes variés comme les barrages, différents ponts et autres structures urbaines, ainsi que le parcours « no kill carnassiers » de l'AAPPMA de Laval. A la vue des résultats aux entraînements de certains et des échos recueillis auprès des pêcheurs locaux, la manche s'annonçait intéressante.

Après le pointage des compétiteurs et le traditionnel café-croissant d'accueil, c'est avec la pluie que se sont déroulés les briefings et la préparation des float tubes. 10 heures sonnait, il était temps pour les participants de se mettre à l'eau et d'attaquer une manche de 7 heures de pêche. Pour cet open, tout comme l'année dernière, une espèce était comptabilisée en sus des traditionnels brochets, sandres, perches et silures... à savoir le chevesne. Deux stratégies se sont clairement dégagées au démarrage de l'épreuve. L'une consistait à remonter et pêcher le parcours « no kill » dès le début de la compétition et l'autre choix possible était de descendre totalement le premier bief pour attaquer au niveau du barrage du centre ville et pêcher sur le reste du parcours. Pour beaucoup, le choix s'est porté sur la première option et très vite les commissaires ont été sollicités pour valider les premiers poissons. Pendant qu'une majorité de concurrents pêchaient le parcours « no kill », une poignée a décidé de tenter le premier passage d'écluse en épreuve officielle. En effet, ce genre de parcours composé de plusieurs biefs avec des écluses n'avait jamais été proposé dans le cadre d'une compétition float tube du GN Carla.

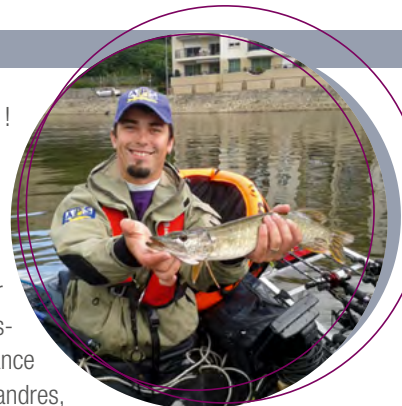


Comme attendu, dès le début de matinée, la pêche était assez ouverte et plusieurs compétiteurs avaient déjà validé des poissons maillés sur le parcours « no kill », dont Julien HIMBERT qui enregistra un doublé de perche sur le même leurre... 27 cm... et 43,5 cm. Fin de matinée, c'est l'un des deux mayennais présents sur cette manche qui valida le





plus gros brochet du concours... 88 cm !  
... toujours sur le secteur « no kill ». Dans le groupe descendu en aval, les pêcheurs n'étaient pas en reste puisque les poissons montèrent également aux float tubes sur les 2 tronçons aval. Et certains commencèrent à creuser l'écart en trouvant du poisson actif à plusieurs reprises. L'après-midi, la météo s'était améliorée, et l'activité a eu tendance à légèrement diminuer, mais bon nombre de sandres, brochets et perches ont récompensé les pêcheurs.



Plusieurs compétiteurs valideront plus de 6 poissons au cours de la manche, mais seuls les 6 plus gros étaient retenus pour le classement final. Au total, 79 poissons ont été pris et validés, avec une bonne majorité de perche. A la fin de la manche, Frédéric DUPIN, qui avait pris l'option de pêcher sur les 2 biefs aval remporte la compétition avec 3 brochets, 2 perches et 1 chevesne. Le podium est complété à la 2<sup>e</sup> place par Julien HIMBERT, avec 1 sandre et 5 perches dont une de 43,5 cm, et sur la 3<sup>e</sup> marche Sylvain BERLAND qui a validé 1 brochet, 1 sandre et 3 perches. Le trophée du meilleur club reviendra à l'association Baits Fishing Club Sud Vendée.



Une belle journée poissonneuse pour les pêcheurs et, aux dires de tous, un bon moment de convivialité passé en Mayenne.

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé à cet open « ATTACKS », que ce soient les compétiteurs qui ont fait le déplacement, les bénévoles et salariés de la Fédération de pêche de la Mayenne, le personnel du Conseil général ayant assuré le passage des pêcheurs aux écluses.

Merci également aux sociétés Navicom, Rapala, Pure Fishing, Fiish, Sensas, Alternativ' Pêche et Laval Pêche pour les dotations sur l'open et leur soutien sur cet évènement majeur de notre département. Encore un très très grand merci à vous tous, et à l'année prochaine !



Ouverture le 14 fevrier 2015 de votre Magasin COINPECHE à Mayenne



**Des conseillers spécialisés  
à votre écoute**



Magasin de 600 m<sup>2</sup> !

Showroom carpe de 200 m<sup>2</sup>

Vente de carte de pêche et d'appâts vivants

*Horaires* : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h - Samedi de 9h à 19h

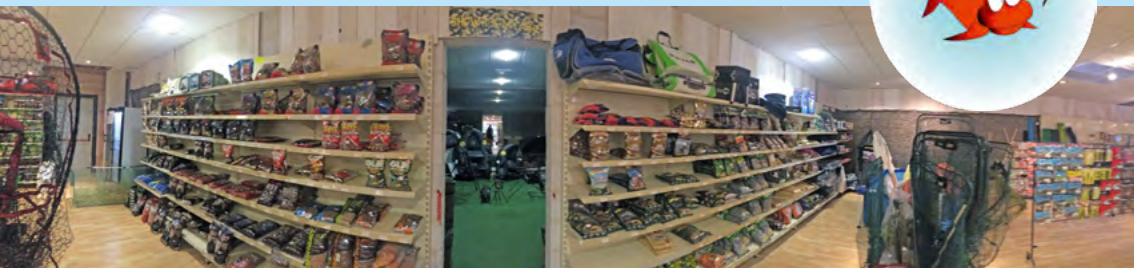
FACEBOOK : Coinpeche

**COINPECHE c'est LE magasin des passionnés de pêche**

2 autres magasins **COINPECHE**

10, rue Henri Spriet - **14120 MONDEVILLE** - 02 31 52 04 21

2, route de Roglain - ZA du Chêne - **72610 ARCONNAY** - 02 33 29 21 84



**COINPECHE** - Rue François-Arago - **53100 MAYENNE** (derrière le Mac Donald) - 02 33 35 75 86

# Le **PDPG**, la poursuite du travail engagé

En 2011, a été engagée la réactualisation du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (le PDPG) par la Fédération de Pêche. Aujourd'hui, un bilan de l'état des cours d'eau du département a été réalisé. Voici un point d'avancement sur ce document technique, base des projets de restauration du milieu aquatique de la Fédération pour les années à venir.

## Rappel sur les objectifs du PDPG

Le PDPG est un document qui dresse un état des cours d'eau du département en se servant, comme indicateur, de certaines espèces piscicoles dites repères. En Mayenne, il s'agit de la truite sur les contextes salmonicoles et du brochet sur les contextes cyprinicoles. Les contextes sont des territoires

dans lesquels une espèce repère doit pouvoir réaliser l'ensemble de son cycle de vie (reproduction, éclosion, croissance), ils s'apparentent souvent aux bassins versants. Pour établir l'état des 47 contextes du département,

la Fédération de pêche cherche à identifier les perturbations existantes sur les cours d'eau. Il peut s'agir de dégradation du lit et des habitats du cours d'eau, de travaux sur les zones de

frayères, de pollutions agricoles ou industrielles de l'eau ou d'absence de continuité entre l'aval et l'amont d'une rivière.

Pour l'aider dans ce diagnostic, la Fédération de pêche est épaulée par les AAPPMA qui fournissent des informations sur leurs territoires, mais aussi par les collectivités telles que les syndicats de bassin versant. Il est à noter que la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne apportent un soutien financier à l'élaboration de ce plan départemental.

Suite à cet état des lieux sur l'ensemble du département, des propositions d'actions de restauration du milieu sont faites. D'ordre général, elles ciblent les facteurs limitant le développement des espèces repères et sont amenées à être déclinées localement par les AAPPMA au sein d'un plan de gestion particulier.



## L'évolution des contextes sur une décennie

Le premier PDPG de la Mayenne a été réalisé en 2004. Il a permis de porter un diagnostic sur l'état piscicole de notre département. Il était à noter que les bassins versants du département étaient tous impactés par de nombreuses perturbations. En effet aucun des 40 contextes considérés n'était « conforme », 27 contextes étaient dits « perturbés » et 13 étaient « dégradés ».

Les facteurs limitants pour le brochet se résument principalement à des mauvaises conditions de frai. Les perturbations sont apportées par une durée d'inondation trop courte des frayères ainsi qu'une insuffisance des zones favorables à la reproduction des brochets en raison de la disparité voire rareté des zones humides (aménagement par urbanisation, canalisation partielle de certaines rivières...). Les ouvrages successifs sur les cours d'eau entraînent l'isolement des populations pouvant limiter la progression des géniteurs vers les frayères. Les travaux d'hydrauliques agricoles sur les cours principaux et affluents ont fait également disparaître la diversité des habitats au sein des cours d'eau. Les facteurs limitants sur le cycle biologique de l'espèce repère truite fario sont multiples et sont principalement liés aux activités humaines. L'activité agricole est fortement marquée sur le territoire. Les travaux hydrauliques tel que le curage, le recalibrage, le reprofilage sont à l'origine d'une dégradation des habitats piscicoles. La présence d'obstacles infranchissables (barrages, seuils...) empêche la migration des truites vers les frayères potentielles situées sur les têtes de bassins.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la réactualisation du PDPG révèle que la situation a peu évolué. Actuellement sur les deux tiers des contextes réactualisés, aucun n'est conforme. Les contextes dont l'état est passé de « dégradé » à « perturbé » sont trop rares. Les causes de dégradation du milieu aquatique sont quasiment identiques qu'en 2004. Les perturbations de la morphologie des cours d'eau, les ruptures de continuité piscicoles sont encore très présentes.

Des actions ont été mises en œuvre sur certains bassins versants sous l'impulsion des collectivités. La mise en place de contrats pluriannuels de restauration et d'entretien des milieux aquatiques a un effet bénéfique. Toutefois, les effets sur les espèces repères sont longs à se faire ressentir. Il faudra encore une implication forte de tous les acteurs et sur tout le territoire mayennais afin de retrouver des contextes susceptibles de convenir au brochet et à la truite fario.

Les structures associatives pour la pêche doivent également s'investir, que ce soit dans l'entretien de la végétation, l'amélioration de la continuité aval-amont, la reconnexion des annexes hydrauliques ou encore la diversification des habitats. Derrière ces termes, il y a des opérations concrètes qui peuvent et doivent être menées par les AAPPMA avec le soutien de la Fédération de Pêche. La signature du Contrat Territorial Milieu Aquatique du bassin versant de l'Oudon par la Fédération de Pêche est issue des actions proposées dans le PDPG, tout comme les projets de restauration de frayères sur la Mayenne par exemple. Le PDPG est un document cadre qui doit être décliné localement. Ce sont les AAPPMA, proches de leur territoire, qui peuvent améliorer le peuplement piscicole de leur parcours.



# Fête de la pêche et de la Chasse à **Villiers-Charlemagne !**

Afin de promouvoir et redonner une image nouvelle et sportive au loisir « pêche », la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avait pour objectif de participer en 2014 à la 1<sup>re</sup> édition de la Fête de la Pêche et de la Chasse de Villiers-Charlemagne (53). Cette manifestation, destinée au grand public, s'est déroulée sur tout un weekend, les 26 et 27 avril 2014.



Le site bénéficie de nombreux équipements et infrastructures mis en oeuvre dans le cadre de la création du Village Vacances et Pêche de Villiers-Charlemagne en 1994 et de l'obtention d'un label touristique. C'est autour d'un plan d'eau de 7 hectares que la manifestation était organisée, et sur lequel plusieurs aménagements existent notamment en matière d'hébergement pêche.

40 exposants étaient présents pour ce weekend festif. On pouvait y découvrir des stands sur la chasse avec l'exposition de chiens de meute, du matériel de chasse, un ball trap, mais aussi un marché du terroir, un stand sur les véhicules tout terrain, et bien d'autres choses.

Afin de donner un côté ludique à ce weekend, la Fédération désirait faire participer le public sur différents stands. Les ateliers initiés lors de notre manifestation « ATTACKS » ont été reconduits. Un atelier lancer « spinning » était présent pour tout public et non plus réservé aux plus jeunes, avec une amélioration puisque nous avons créé des cibles flottantes. Le public pouvait donc lancer sur l'eau avec comme objectif d'atteindre ces cibles. Était également prévu, pour coller avec l'esprit d'une pêche moderne et sportive, un atelier « casting » fonctionnant sur le même principe. Il avait pour but de faire découvrir ce type de matériel, son maniement et ses avantages, ainsi que s'initier au lancer.



Pour faire un lien entre la pêche et la protection de l'environnement, un **atelier « milieu aquatique »** a également été mis en place. Les visiteurs ont pu découvrir une partie de ces habitats avec un bac macro invertébrés d'eau douce créé pour l'évènement, un aquarium représentant la faune piscicole typique de rivière de 1<sup>re</sup> catégorie, un autre dédié aux poissons blancs de 2<sup>e</sup> catégorie, ainsi qu'un autre représentant les carnassiers des eaux mayennaises. Un dernier aquarium était utilisé pour sensibiliser le public aux espèces pouvant créer un déséquilibre biologique.

Avant d'aller sur les ateliers « pêche » gérés par les clubs spécialisés, le public pouvait faire une pause au bord du **bassin de démonstration** où un « expert » de la pêche loisir, convié à l'évènement, faisait une démonstration de pêche aux leurres. Le public a ainsi pu découvrir le fonctionnement d'une multitude de leurres dédiés à la pêche des carnassiers.

Toutes les techniques de pêche étaient représentées sur cette manifestation. Les clubs de pêche à la mouche, de pêche de la carpe, de pêche aux leurres et de pêche au coup ont ainsi pu répondre aux questions d'un public nombreux.

Déjà présent sur les éditions « ATTACKS », le simulateur de pêche a remporté un vif succès. Celui-ci, installé pour l'occasion, a permis aux visiteurs de se mesurer virtuellement à nos espèces piscicoles dites sportives. Ainsi, tour à tour, ce sont des truites, brochets, black bass, ... qui ont donné des émotions fortes aux curieux.

En complément à tous ces ateliers, **une initiation à la pêche en kayak et une démonstration de pêche en float tube** étaient organisées. Le but étant de montrer l'évolution et la modernisation qu'a connu la pêche loisir en quelques années avec l'avènement de modes de pêche particuliers, ludiques et respectueux de l'environnement. Etaient conviés pour l'occasion un guide de pêche enseignant la pratique du kayak de pêche ainsi que des membres du club de pêche aux leurres, bénévoles pour la démonstration en float tube.

Pour ce premier rassemblement des associations de pêche loisir et de chasse,

le succès fut au rendez-vous. En effet, ce sont près de **6 000 personnes** qui ont découvert et participé aux différents stands sur le weekend. De l'avis de tous, cette manifestation a été une réussite et ne demande qu'à s'étoffer lors de prochaines éditions.

**La Fédération souhaite remercier vivement et chaleureusement tous les partenaires de l'évènement, qu'ils soient institutionnels, fabricants, professionnels et les clubs sans qui ce projet n'aurait pu aboutir.**





PARTENAIRE DES  
ASSOCIATIONS

**AVEC LE CRÉDIT MUTUEL  
COMME PARTENAIRE,  
JE M'IMPLIQUE DANS LA VIE DE MON  
ASSOCIATION EN TOUTE SÉRÉNITÉ,  
ÇA CHANGE TOUT.**

Édité par la Caisse fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - RCS LAVAL B 556 650 208 - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09.

**Crédit  Mutuel**  
**LA banque à qui parler**



# Les habitats piscicoles dans les **plans d'eau**, du diagnostic aux actes

L'année dernière la Fédération de la Mayenne évoquait dans cette même revue l'intérêt des habitats piscicoles au sein des plans d'eau. En effet, plusieurs facteurs influencent la présence et la densité des espèces dans les plans d'eau (la qualité de l'eau, la morphologie de la cuvette ou encore les habitats disponibles). Par habitat, on entend des secteurs diversifiés correspondant aux zones de reproduction, de repos ou d'alimentation. Ces zones sont variables d'une espèce à l'autre, mais également d'un individu à l'autre en fonction par exemple de son âge. Concrètement, le brochet va avoir besoin de zones peu profondes et riches en végétaux aquatiques (ex : phragmites) afin de pouvoir se reproduire. Les brochetons vont également profiter des abris de végétaux pour se cacher et se nourrir de zooplancton. Par la suite, devenus piscivores, les brochets vont chasser à l'affût, sous les nénuphars ou les branchages présents dans des zones plus profondes. Pour le sandre, le substrat devra être minéral pour la reproduction. C'est donc la richesse et la diversité des structures végétales et minérales présentes dans un plan d'eau qui en font un milieu riche en biodiversité.

La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a donc entrepris trois diagnostics de plans d'eau afin d'en connaître le potentiel en termes d'habitats piscicoles. Il s'agit de plans d'eau de la Fenderie à Deux-Evailles, de la Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine et du Lac de Haute Mayenne à Saint-Fraimbault-de-Prières. Si le diagnostic n'a pour l'instant pas été finalisé sur le premier cité, des actions concrètes ont été menées sur les deux suivants.



*Plan d'eau de la Chesnaie.*



Plantation d'hélophytes.

Le constat est le suivant : **sur le lac de Haute Mayenne**, la Fédération de Pêche travaille depuis 2008 avec le Conseil général de la Mayenne dans le cadre d'un plan de gestion. Celui-ci a permis une meilleure gestion des niveaux d'eau conduisant à une augmentation des zones végétalisées pour la reproduction naturelle du brochet. Le suivi

mené depuis 4 ans indique le succès de ces restaurations de zones de frayères. Toutefois, il a été observé qu'hormis les zones de reproduction, il existait peu d'habitats piscicoles disponibles. En dehors du chenal de la Mayenne et des zones de confluence avec les ruisseaux, le fond est composé d'un substrat vaseux homogène. Les habitats en berges (racines, branchages), sont eux déconnectés et hors d'eau dès que le niveau du lac s'abaisse de 50 cm.

La Fédération de Pêche a donc élaboré un programme de restauration des habitats en pleine eau, indépendants du niveau d'eau du lac. D'après l'exemple de la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor, des pieux ont été installés sur les zones vierges de tout habitat. Ce sont près de 500 m<sup>2</sup> d'habitats nouvellement créés, répartis en une dizaine de secteurs qui seront à suivre afin d'en étudier l'efficacité. Ces pieux, agrémentés ou non de fagots de saules, agissent comme des récifs qui permettent au poisson de trouver ainsi des zones de refuges, de caches mais aussi d'alimentation pour les carnassiers. Les travaux ont été réalisés à l'automne 2014 par l'entreprise Valoren sous maîtrise d'oeuvre du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) Mayenne-Bas Maine. Des plantations de rhizomes de nénuphars ont également été réalisées afin de diversifier encore les habitats du lac. Concernant les habitats en berges, des branches de saules encore liées au tronc principal



Installation de pieux dans le lac de Haute Mayenne.

ont été plongées vers le lac. Cette action déjà initiée en 2013 a donc été poursuivie. L'ensemble de ces réalisations sur le lac de Haute Mayenne constituent certes, des obstacles à éviter pour la pratique de la pêche mais sont bénéfiques pour le peuplement piscicole du plan d'eau.

**Sur le plan d'eau de la Chesnaie**, l'état des lieux a été réalisé lors de la vidange de 2013. Le manque de brochets observés fait écho à l'absence d'habitats au sein du plan d'eau. Les différents substrats (vase, sable, pierres) sont les seules zones différenciées observées. Même la présence du chenal du cours d'eau ne crée pas de diversité.

De ce fait, et dans le but de favoriser les habitats pour l'espèce brochet, la Fédération de Pêche a initié des travaux de plantations de végétaux aquatiques, principalement iris et typha afin de favoriser les zones de caches et éventuellement de reproduction. La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a également participé à ce travail en immergeant des branchages sous forme de fagots afin de créer des zones d'abris. Au total, ce sont un peu moins de 800 m<sup>2</sup> d'habitats qui ont été créés en décembre 2013. Un suivi est toutefois à prévoir concernant la réussite des plantations d'hélophytes. Outre les actions de diversification des habitats, le plan d'eau de la Chesnaie dispose désormais du label « Parcours Famille » de la Fédération Nationale pour la Pêche en France permettant la pratique de la pêche dans des conditions favorables et sécurisées.



Rhizomes de nénuphars.

**SARL PHILIPPE REMON**

**TRAVAUX AGRICOLES**

La Charmille  
53260 PARNÉ-SUR-ROC

TÉL. 02 43 98 01 63

[sarl.remon.ph@wanadoo.fr](mailto:sarl.remon.ph@wanadoo.fr)

**Battage - Pressage - Fauchage  
Énsilage - Élagage...**

# Retour d'expérience des **sorties 2014**

**La Fédération de pêche de la Mayenne a lancé pour l'année 2014 un programme de découvertes axé sur les milieux aquatiques du département. Par ses visites originales, qui s'adressent à un large public (jeunes et adultes), elle entend poursuivre plusieurs objectifs :**

- Faire découvrir des sites ou des chantiers sur lesquels des actions de restauration ont été concrétisées par la Fédération de pêche et les AAPPMA gestionnaires, avec aussi l'appui de partenaires techniques et financiers.

(Ex : restauration d'une frayère en lit majeur sur la Mayenne, restauration d'annexe sur l'Oudon en faveur du brochet).

- Identifier les habitats des poissons recensés sur certains milieux (ex : L'étang du gué de Selle). La richesse du site favorise la reproduction et l'accueil de certaines espèces.

- S'intéresser à certaines espèces patrimoniales (ex : la truite fario) afin de mieux comprendre leurs besoins et les menaces qui les impactent. Cette connaissance est importante pour améliorer leurs conditions de vie.

Sur les 4 dates programmées courant 2014 entre Mai et Décembre, ce sont environ une cinquantaine de personnes curieuses et motivées qui ont été accueillies sur les sites. Parmi elles, un public déjà sensibilisé aux thématiques milieu / espèces avec des pêcheurs ou des gestionnaires mais aussi un public familial souhaitant découvrir le milieu naturel (cours d'eau ou plan d'eau).

Pour toutes ces sorties, le pôle technique de la Fédération de pêche s'appuie sur l'importance de la communication et de l'échange autour des milieux aquatiques notamment par l'observation des espèces et leurs habitats. En effet, mieux connaître ou comprendre le fonctionnement d'un milieu permettra de mieux le protéger avec la nécessité de corréler la gestion du site avec la qualité du milieu.

Cette initiative sera poursuivie pour 2015 avec un programme de sorties s'articulant sur quelques rivières du département avec notamment la découverte ou redécouverte des rivières Colmont, Erve, Mayenne, Merdereau...

Pour découvrir le nouveau programme, n'hésitez pas à consulter le site de la Fédération de pêche au cours de l'année pour savoir si une sortie est programmée à proximité de chez vous ou à contacter directement la Fédération pour obtenir des informations pratiques.



**Vendredi 24 Avril - 14 h à 16 h**



La frayère de Bonne sur la rivière la Mayenne  
Milieu exondé l'été et inondé l'hiver.

Fin Avril, quelles sont les poissons présents ?

(RDV à Entrammes, en contre-halage au lieu dit « Bonne »)

Accès depuis de la RN 162 entre Saint Joseph des Champs et Entrammes)

**Samedi 27 Juin - 10 h à 12 h**



Point d'information sur l'écrevisse de Californie  
recensée sur le Merdereau et l'Oscence.

Critères d'identification des écrevisses américaines ;  
Conséquences de leur présence sur les cours d'eau.

(RDV à Averton au lieu dit « Le Moulin du Parc »)

**Mardi 7 Juillet - 14 h à 16 h**



L'Erve et un affluent.

A la recherche de données physiques  
sur le ruisseau d'Ambriers et sur l'Erve  
Quels habitats pour quels poissons ?

(RDV à 13h45 à Sainte-Suzanne sur la place Ambroise de Loré)

**Vendredi 10 Juillet - 8h30 à 12 h**



Retrait d'embâcles sur les ruisseaux, affluents de la  
Varenne.

Lors des crues hivernales, le bois est transporté au fil de l'eau.  
Ces accumulations peuvent créer des petits obstacles à  
l'écoulement et à la migration de la truite de rivière... Par cette  
sortie, vous participez à la reconquête du cours d'eau.

(RDV à 8h30 à Ambrières-les-Vallées au Pont de la Varenne  
Accès par RD 248)

**Vendredi 28 Août - 14 h à 16 h**



La découverte de la rivière La Colmont tout en  
longeant ses berges.

Quelle lecture de la rivière pour un pêcheur et pour un  
technicien rivière ?

Quelles actions sont favorables à la truite fario ?

(RDV au Pont de Brécé en bordure de la Colmont - Accès par RD 5)

**Samedi 5 Septembre - 10 h à 12 h**



La rivière la Mayenne sur le site de Montgironx.

Comparaison entre la vieille rivière naturelle et le cours de la  
Mayenne aménagé au cours des siècles.

Quel impact pour la faune piscicole et quelles mesures  
actuelles réalisées en faveur des espèces ?

(RDV à Alexain au Pont de Montgironx)

Pratique

Pour chaque  
sortie, prévoir  
des bottes

# Comprendre le statut d'un plan d'eau



Alors même que la définition d'un plan d'eau apparaît déjà complexe pour certains usagers, de nombreuses questions comme les statuts des plans d'eau interpellent directement les pêcheurs ou les gestionnaires (AAPPMA, propriétaires,...). En fonction du statut, ces milieux ont une réglementation spécifique par rapport à la gestion piscicole ou encore des implications vis-à-vis de la préservation des milieux aquatiques. Pour rappel, un plan d'eau désigne une étendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou humaine.

Ainsi, pour simplifier, 4 statuts sont associés à ces milieux : Plan d'eau Eau Close, Plan d'eau Eau Libre, Pisciculture ou Plan d'eau à vocation piscicole. Seule la Direction Départementale des Territoires (DDT) est compétente pour instruire les procédures relatives aux plans d'eau.

Statuts plans d'eau	Définition générale	Textes réglementaires associés
Eaux libres	Plan d'eau communiquant directement avec les cours d'eau ou en dérivation. Pour rappel, les cours d'eau désignent des eaux libres.	L 431-3 du CE <sup>1</sup>
Eaux closes	Plan d'eau dont la configuration naturelle ou aménagée fait obstacle au passage naturel des poissons hors événement hydrologique exceptionnel. Ce sont des plans d'eau totalement déconnectés du réseau hydrographique, alimentés par des eaux de source, de ruissellement ou par nappe (ex : anciennes carrières)	R 431-7 du CE
Piscicultures	Une pisciculture est une exploitation ayant pour objet l'élevage de poissons destinés à la consommation, au repeuplement, à l'ornement, à des fins expérimentales ou scientifiques ainsi qu'à la valorisation touristique. Une pisciculture possède, à l'amont et à l'aval, une grille fixe et permanente la délimitant, empêchant la libre circulation des poissons entre plan d'eau et cours d'eau.	L431-7 du CE
Plans d'eau à vocation piscicole	Plan d'eau ayant été créé en vertu d'un droit en titre (avant 1829) ou sur titre (après 1829), présent sur carte de Cassini ou sur cadastre napoléonien. Dans ces cas, un équipement de grilles amont / aval existe.	L431-7 du CE

1. CE : Code de l'environnement.



Statuts plans d'eau	Implications sur la RÉGLEMENTATION PÊCHE
Eaux libres	Obligation d'adhérer à une AAPPMA. Cette carte implique l'acquiescement de la redevance pour la protection du milieu aquatique ( versée à l'AELB) et l'acquiescement de la cotisation pêche milieu aquatique (versée à la FNPF). Application de la réglementation pêche (respect des dates d'ouverture, des tailles de captures, des quotas, des horaires de pêche, des techniques autorisées...).
Eaux closes	Tout propriétaire d'un plan d'eau «eaux closes» échappe à la réglementation pêche. Possibilités de définir son propre règlement (hors champ de la réglementation pêche) et achat d'une carte de pêche «locale» (hors Loi pêche) requise. Pas d'obligation d'adhérer à une AAPPMA.
Piscicultures	
Plans d'eau à vocation piscicole	Règlement intérieur spécifiant les modalités d'accès et les conditions de pêche.



Statuts plans d'eau	Implications sur la GESTION PISCICOLE et sur LE CONTRÔLE DES PEUPELEMENTS	
	1 <sup>re</sup> catégorie piscicole	2 <sup>e</sup> catégorie piscicole
Eaux libres	Interdiction d'introduire des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (R432-5 du CE) ex : perche soleil, poisson chat, écrevisses américaines...	
Eaux closes	Repeuplement avec des poissons provenant de piscicultures ou d'aquacultures agréées.	
	Interdiction d'introduire des espèces non représentées dans les eaux (ex : brochet, perche commune...) (L432-10 du CE)	-
Eaux closes	<b>ATTENTION</b> : L'introduction d'amour blanc est autorisée uniquement par arrêté préfectoral en application des articles L 432-10 et R 432-6 du CE (sous demande à la DDT) dans des conditions spécifiques.	
Piscicultures	Interdiction d'introduire des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (R432-5 du CE)	
Plans d'eau à vocation piscicole	ex : perche soleil, poisson chat, écrevisses américaines...	

Statuts plans d'eau	Implications sur la PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES LORS DE VIDANGES	
	1 <sup>re</sup> catégorie piscicole	2 <sup>e</sup> catégorie piscicole
Eaux libres	Interdiction d'introduire des espèces carnassières dans le milieu récepteur  Vidange autorisée du 1 <sup>er</sup> avril au 31 novembre	Vidange autorisée toute l'année
Eaux closes		
Piscicultures	Vidange autorisée toute l'année.	
Plans d'eau à vocation piscicole		

**ATTENTION** : Dans tous les cas, la vidange ne peut être pratiquée que sur demande préalable du gestionnaire, délivrée par la DDT.

**Pour rappel, le départ de sédiments vers le milieu récepteur est sanctionnable, de même que la destruction de frayères lors de vidanges mal contrôlées.**



# Un cours d'eau en bonne santé, **quelle signification ?**

Cette question est sans doute pour tout usager des cours d'eau, un objectif à atteindre mais avant tout, il est impératif d'en comprendre la signification. Très souvent, une perturbation impactant un cours d'eau est liée au cumul de plusieurs facteurs (travaux hydrauliques anciens, aménagements d'ouvrages transversaux, accumulation de sédiments, rejets directs ou indirects...). Elle bouleverse très fortement la qualité de l'eau et la qualité du peuplement piscicole.



En intervenant sur la restauration des rivières par de nombreuses actions (effacement d'ouvrages, reconnexion de zones humides, amélioration du lit et des berges par renaturation...), il est offert au cours d'eau la possibilité d'évolution vers un nouveau profil morphologique lui permettant d'atteindre un équilibre et donc prétendre vers un cours d'eau en bonne santé puisqu'il répondra à un meilleur état écologique.

Des eaux en bonne santé permettent une plus large panoplie d'usages (production d'eau potable, usages économiques, de loisirs...) tout en assurant de bonnes conditions de vie et de reproduction pour les espèces animales et végétales qui y sont recensées. La bonne santé des cours d'eau est à rapprocher de la notion de bon état des cours d'eau apportée par la Directive Cadre sur l'Eau pour laquelle la qualité morphologique, comme la qualité physico-chimique, doit être bonne. L'atteinte du bon état suppose que la pression exercée par les activités humaines sur les milieux aquatiques soit réduite.

La qualité physico-chimique est associée aux paramètres comme les matières en suspension, la turbidité, la température, la conductivité mais aussi d'autres mesures tels que le pH, l'oxygène dissous, les nutriments, les métaux ou encore pesticides. La morphologie d'un cours d'eau est quant à elle appréciée globalement par la forme et l'état du lit



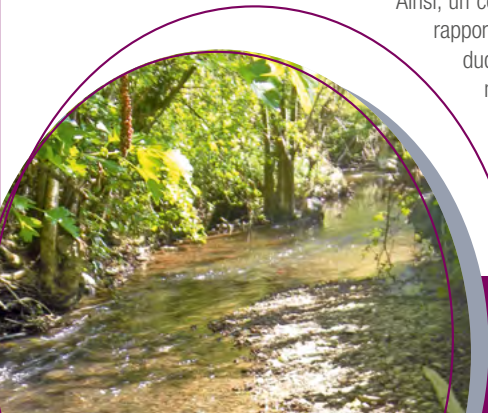


et des berges (largeur du lit, profondeur, nature des berges, pente, nature du substrat...) en relation avec l'hydrologie du cours d'eau, variable au cours de l'année. En effet, une rivière est en constante évolution du fait d'un débit solide (transport sédimentaire) dépendant des conditions hydrologiques (débit liquide). Une rivière est dite en équilibre dynamique dès lors que le dépôt et l'érosion se compensent. La morphologie a un rôle essentiel sur la qualité biologique de la rivière, capacité d'un cours d'eau à être colonisé par les organismes aquatiques (invertébrés, poissons...). Dans un cours d'eau, la vie biologique se traduit par l'accomplissement de chaînes alimentaires dont vont dépendre un certain nombre d'espèces piscicoles.

En fonction des substrats représentés et des faciès d'écoulement rencontrés, certains milieux vont être favorables à la reproduction et à la croissance de poissons. Les espèces vont se répartir selon leurs exigences écologiques notamment vis-à-vis des substrats, de la hauteur d'eau... La croissance des espèces dépend étroitement des conditions d'accueil (nourriture disponible, abris...). A cette notion, il faut bien comprendre que les poissons sont le reflet du fonctionnement du cours d'eau (milieu vivant en constante évolution) et non pas un milieu d'accueil devant s'adapter à la demande du pêcheur. Concrètement sur le terrain, de nombreux suivis permettent d'apprécier la qualité biologique de la rivière. Il s'agit pour exemple, du recensement des différentes espèces piscicoles (détermination de l'Indice Poisson Rivière). Cet indice se base sur la prise en compte de toutes les espèces inventoriées par pêche électrique sur une station puis comparées au peuplement d'une station théorique dite de référence (indemne de perturbations). C'est la différence des états entre ces 2 stations qui donnent la note de l'indice. Plus la station est dégradée, plus la note sera élevée.

D'autres suivis biologiques existent et peuvent porter sur d'autres organismes comme les invertébrés et les algues. Comme les poissons, ils sont de très bons indicateurs et intégrateurs de la qualité de l'eau. Aujourd'hui, les restaurations des rivières sont mesurées à l'aide de différents outils (suivis biologiques notamment) qui permettent d'apprécier les évolutions et les impacts associés aux aménagements par comparaison au cours du temps des notes des différents indices.

Ainsi, un cours d'eau en bonne santé est un cours d'eau fonctionnel par rapport à la morphologie et à sa qualité physico-chimique autour duquel, différentes communautés biologiques colonisent les milieux associés. Pour les poissons, les espèces intégratrices d'une bonne qualité d'eau présentent des densités élevées comparées aux espèces pollu-résistantes peu représentées. Cet équilibre poisson / habitat peut être rompu dès lors qu'une perturbation (pollution, aménagement...) altère le cours d'eau.



## 20 ans de paradis pour les pêcheurs !

Inauguré en 1995, le Village Vacances et Pêche (VVP) a accueilli depuis plus de 38 000 vacanciers, tous passionnés de pêche qui vivent un rêve : pouvoir pêcher de sa terrasse, en compagnie de ses proches dans un environnement agréable dédié à la pêche.

Construit pour irriguer les cultures environnantes, le plan d'eau de l'Erveux était idéal pour la pratique de la pêche. Norbert Bouvet, membre de l'association des irrigants, mais aussi adjoint au maire Monsieur de Landevoisin, conduisait une réflexion sur la création d'habitations légères de loisirs dans le cadre du Comité Départemental du Tourisme dont il était le président. Parallèlement,

Franck Maugendre, animateur à France Bleu Mayenne, animait une émission sur la pêche et connaissait parfaitement la sociologie du pêcheur notamment les problèmes rencontrés pendant ses vacances ! L'idée allait vite prendre forme : proposer un village de vacances dédié à la pêche avec des chalets d'où le pêcheur pouvait pêcher de sa terrasse.

### Le **VVP** pour la **paix** des ménages...des pêcheurs !

Parlez de la pêche à l'épouse d'un pêcheur et vous verrez sa réaction ! Au VVP, tout a été pensé pour que le couple ou la famille vive sereinement ses vacances. Les chalets « **les pieds dans l'eau** » permettent de pêcher de la terrasse : la famille reste réunie lors de l'action de pêche et participe aux prises. Le local-pêche permet de stocker le matériel, préparer les bouillettes, nettoyer le poisson...et ainsi de ne pas envahir l'hébergement.

Ces équipements facilitent la réussite du séjour et la paix au sein du ménage !



**Soizïc, animatrice depuis 10 ans au Village Vacances et Pêche,** accueille surtout des pêcheurs du nord de la France, de la région parisienne et de Normandie :

« Les gens sont étonnés quand ils arrivent la première fois : le site, les chalets, le calme, l'ambiance pêche ; très vite, des amitiés se créent, les pêcheurs se donnent des conseils souvent autour d'un apéro ».

**Les pêcheurs apprécient ce concept novateur qui associe le coin de pêche à l'hébergement :**

« Ici, c'est le paradis du pêcheur ! Je me lève le matin, il y a un peu de brouillard ; je vérifie mes cannes, prépare mes bouillettes ; mais aussi, je fais le café. Mon épouse me rejoint ; c'est très calme et reposant ! », Roger de Tourcoing.



## Animations 13 et 14 juin :

### Samedi 13 juin

#### 20ème anniversaire du VVP

- Expositions de vieux matériels de pêche
- Concours de pêche, 24h de la carpe
- Animations autour de la pêche/démonstration
- Grande soirée de la Pêche ouverte à tous sur réservation : repas sous chapiteau...
- Feu d'artifice

### Dimanche 14 juin

#### 2ème édition de la fête «Chasse et Pêche»

- Vide-grenier pêche, stands, animations, démonstrations...

-> Programme sur [www.villiers-charlemagne.mairie53.fr](http://www.villiers-charlemagne.mairie53.fr)

# Infos pratiques

## Village de 12 chalets

- **6 chalets « les pieds dans l'eau »** équipé d'un système de pont-levis permettant de pêcher en avancée depuis la terrasse et d'un local privatif pour le matériel du pêcheur. Séjour coin-cuisine. Salon. 2 chambres.

- **6 chalets à 25m du plan d'eau** avec un espace pêche réservé à chaque chalet.

## Camping 3\* de 20 emplacements

en surplomb du village de chalets, chacun doté d'un local pêche et de sanitaires privatifs.

## La pêche au Village Vacances et Pêche

**Plan d'eau (7 ha)** au pied des chalets. Carpes, camassiers et autres cyprinidés.

**Plan d'eau (4000m<sup>2</sup>)** sur place. Gardons et poissons blancs.

**Le lac de Villiers-Charlemagne (1ha).** Truites, carpes, gardons et camassiers.

**Rivière la Mayenne** à 3km. Pêche au coup, camassiers et carpes.

**Un animateur pêche** est présent en saison.

Le **no-kill** est de rigueur pour la pêche à la carpe, que l'on pratique de jour comme de nuit.

## Informations

Village Vacances et pêche

53170 Villiers-Charlemagne

02 43 07 71 68

[vvp.villiers.charlemagne@wanadoo.fr](mailto:vvp.villiers.charlemagne@wanadoo.fr)

## Réservations

Mayenne **tourisme**

84 avenue Robert Buron

53003 Laval

02 43 53 52 43

[reservation@mayenne-tourisme.com](mailto:reservation@mayenne-tourisme.com)

[mayenne-tourisme.com](http://mayenne-tourisme.com)



## Les lignes électriques

peuvent être dangereuses si vous, vos cannes ou vos fils les approchez de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes, la canne à pêche, c'est à l'horizontale ! Tous les conseils de sécurité sont sur :

[www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)



Sous les lignes,  
prudence :  
restons à distance.



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE



Réseau de transport d'électricité

## CENTRE DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE

Le Moulin du Château  
53320 MONTJEAN  
Tél. 02 43 68 90 52  
[www.mayennepeche.fr](http://www.mayennepeche.fr)



Ouvert du mardi au dimanche  
1/2 journée : 8 h - 12 h ou 14 h - 18 h  
■ Journée : 8 h - 18 h



RENAULT



## SARL GARAGE COIPEAULT

*L'entretien sans rendez-vous*

Échappement - Pneumatiques - Freins  
Batteries - Vidange - Amortisseurs  
Remplacement Pare-brise et Réparation  
Achat- Vente - Neuf et occasion

Z.A. Rue des Rouliers - 53810 CHANGÉ

Fax 02 43 56 72 52

**Tél. 02 43 53 22 44**

# Procédure en cas de **pollution**

Si vous constatez une pollution vous devez **transmettre l'information sans délai** aux autorités.

Voici les différents numéros :

**7 jours sur 7, 24h sur 24 :**

- Gendarmerie/police : 17
- Sapeurs pompiers : 18 (112 depuis un mobile)
- Préfecture en demandant le SIDPC (protection civile) : 02.43.01.50.00

**Permanence :**

- DDT (permanencier) : 02.43.56.30.38

**Pour information :** le premier de ces destinataires qui reçoit l'information de pollution se chargera d'informer les autres acteurs. Il vous suffit, de **PREVENIR UN SEUL** de ces numéros.

**Vous pouvez aussi contacter l'un de ces numéros mais qui n'assurent pas d'astreinte :**

- ONEMA : 02.43.02.97.70 ou 06.72.08.10.65
- Fédération de Pêche : 02.43.69.12.13
- Mairie(s) concernée(s).

**Remarque :** le SIDPC de la Préfecture coordonne les opérations de secours et contacte systématiquement l'ensemble des acteurs pour les informer et, le cas échéant, recueillir des informations, une évaluation de la situation et des moyens à mettre en œuvre.

**DANS TOUS LES CAS**, si vous appelez un mobile et que vous êtes sur messagerie il faut **IMPERATIVEMENT** laisser un message précisant la nature et le lieu du problème (commune et lieu dit). Idéalement, laisser vos coordonnées téléphonique est la meilleure solution.

**Avant tout appel, prenez note de ces éléments qui vous seront automatiquement demandés et permettront de traiter l'incident le plus rapidement possible :**

- Qui êtes vous ? (éventuellement donnez un numéro de téléphone)
- Où a lieu le problème ? Cours d'eau ; Commune ; Lieu dit
- De quoi s'agit-il ? Odeur ; Couleur ; Nature du problème ; Installation en cause ; Mortalité de poissons constatée ?
- Depuis combien de temps le problème a-t-il été détecté ?
- Qui avez-vous prévenu ?
- Des services sont-ils déjà sur place ?

## À SAVOIR

- Un rejet peut être spectaculaire, même avec des quantités de produits limitées, sans parfois être très impactant pour le milieu (cas des hydrocarbures)
  - À l'inverse, un rejet peut être sans odeur et sans couleur, mais très impactant, voire dangereux pour l'homme.
- Il faut, dans tous les cas, être prudent et prévenir.

📍

### POUR TOUT SAVOIR SUR VOTRE EAU

Rendez-vous sur :  
[www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr)

EAU DANS MA COMMUNE

Logo: **VEZ** eau lyonnaise

Logo: **lyonnaise des Eaux**

TRUITE POUR LE REPEULEMENT  
*(livraison assurée)*

TRUITE POUR CONSOMMATION

TRUITE FUMÉE



**C. RÉMON** S.A.R.L.

PISCICULTURE DE L'OUETTE

21, rue de la Vequerie  
53260 PARNÉ-SUR-ROC

Tél. 02 43 98 02 86

Fax 02 43 98 08 44

**- Michel BIGOT -**

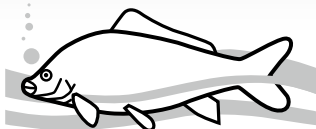
**Produits piscicoles  
SARL**

**02 41 32 82 47**

Bouhourderie  
49330 MIRÉ

**02 43 07 46 57**

Vent d'Est  
53360 ST-SULPICE



*Négoce de tous poissons  
d'eau douce*

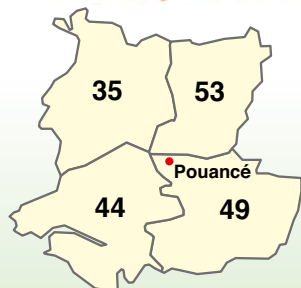
Pêche d'étangs et lacs

Pêche sélective - Conseil

Livraison toutes distances par camions  
spéciaux aménagés

[www.bigot-pisciculture.fr](http://www.bigot-pisciculture.fr)

**AQUA 2B**



- Vente de poissons d'étang
- Conseils en gestion piscicole
- Prestations de service  
rachat de pêche (pêches d'étangs)
- Vente d'aliments pour poissons d'étang

**AQUA 2B**

La Forge - 49420 POUANCÉ

Tél. 02 41 92 40 74 - 06 27 92 34 46 - 06 18 25 04 87

*Pisciculture de la Quentinière*



**EARL Montécot**

*vous offre ses services  
pour les prochaines saisons :*

- Truites arc-en-ciel de 250 g à 2 kg
- Truites farios de 200 g à 325 g
- Saumons de fontaine selon la disponibilité  
ainsi que différentes catégories de poissons  
blancs (gardons, carpes et tanches)

**MONTÉCOT Frédéric**

La Quentinière - 53190 DÉSERTINES  
Tél./Fax 02 43 00 62 55 - Tél. 02 43 00 08 19

*(après 20 h 30)*



# Soyez prêts le matin de l'ouverture...

## La Pêche, c'est en ligne !


CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PÊCHEZ

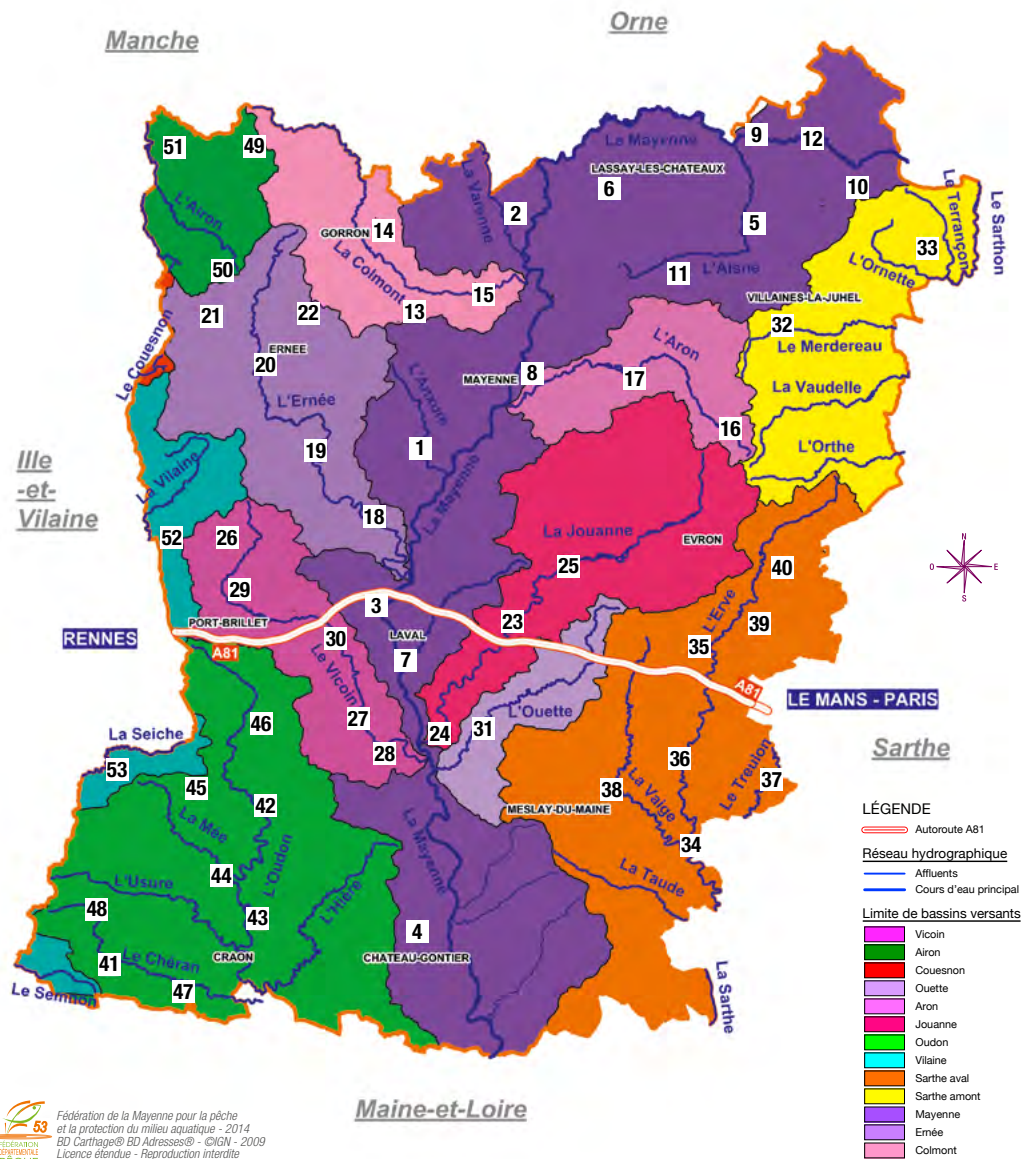


Enfin l'ouverture ! Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez connecté à votre passion et choisissez dès maintenant votre carte de pêche : carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur

[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



# LES GRANDS BASSINS VERSANTS DE LA MAYENNE



Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique - 2014  
 BD Carthage® BD Adresses® - ©IGN - 2009  
 Licence éfendue - Reproduction interdite



# Les AAPPMA du département

Le peuplement piscicole des AAPPMA n'est pas une liste exhaustive !

## 1 AAPPMA d'Alexain-Martigné

*Bassin de la Mayenne*

**Président** M. CHESNAY - 02 43 00 43 27

### Cours d'eau principaux

- La Mayenne (3 km) : barrage de « Corçu » (Martigné-sur-Mayenne) au barrage de « Le Port » (Sacé)
- L'Anxure (1,5 km) : en aval du plan d'eau de Château Marigny (St-Germain-d'Anxure) à la confluence de la Mayenne

### Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



### Dépôtaires

Café l'Alexain	Alexain
Café Chez Sam	Commer
Futura Fishing	St-Germain-d'Anxure
Café PMU Le Pourquoi Pas	Martigné-sur-Mayenne



### Peuplement piscicole du cours d'eau (Anxure)



La Mayenne

## 2 AAPPMA d'Ambrières-les-Vallées

*Bassins de la Mayenne, de la Colmont et de la Varenne*

**Président** M. CHAUVIÈRE - 06 79 63 39 58

### Cours d'eau principaux

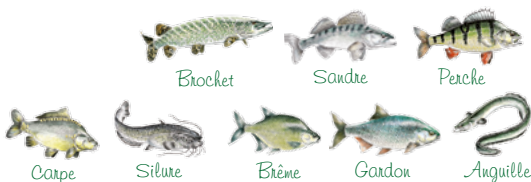
- La Colmont (5 km) : lieu-dit « La Courbe » (Oisseau) à la Confluence de la Mayenne
- La Mayenne (10 km) : lieu-dit « Les Mortiers » au lieu-dit « Pont Laudry » (Ambrières-les-Vallées)
- La Varenne (10 km) : confluence ruisseau du Froulay à l'amont du Lac de Haute Mayenne



### Dépôtaires

Maison de la Presse	Ambrières-les-Vallées
Camping des Vaux	Ambrières-les-Vallées
Office de Tourisme	Ambrières-les-Vallées
Café « chez Fanny »	Le Pas
Superette	Chantrigné
Café restaurant	La Haie-Traversaine

### Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



### Peuplement piscicole des cours d'eau (Colmont/Varenne)



La Varenne

## 18 AAPPMA d'Andouillé

*Bassins de la Mayenne et de l'Ernée*

**Président** M. GALARD - 02 43 69 71 70

### Cours d'eau principaux

- La Mayenne (10 km) : barrage « du Port » (Sacé) au barrage de « Boisseau » (St-Jean-sur-Mayenne)
- L'Ernée (8 km) : de la D123 lieu-dit « Le Rocher » à la confluence de la Mayenne

### Plan d'eau

- Le Tertre à Saint-Germain-le-Guillaume

### Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)



### Peuplement piscicole du cours d'eau (Ernée)



### Peuplement piscicole du plan d'eau



**Fête de la pêche :**  
6 juin 2015

### Dépôtaires

Café des Sports	Andouillé
Fleuriste « Rose Vanille »	Andouillé
Restaurant « Le petit St-Germain »	St-Germain-le-Fouilloux
Restaurant « La Centaurée »	St-Germain-le-Guillaume
Monsieur Bouget	Louvéry
Restaurant « La Guinguette »	Montflours



## 23 AAPPMA d'Argentré

*Bassin de la Jouanne*

**Président** M. GOUGET - 02 43 37 37 32

### Cours d'eau principal

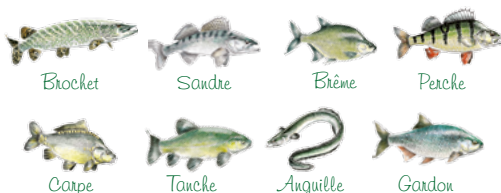
- La Jouanne (15 km) : Moulin de la Valette (Saint-Cénéry) au lieu-dit « Moulin de Pochard » (Bonchamp)



### Dépôtaires

Tabac presse	Argentré
Fleuriste « Méli Mélo Fleurs et déco »	Bonchamp
Bar tabac « Le Central »	Bonchamp
Café brasserie	Louvigné

### Peuplement piscicole du cours d'eau



16

## AAPPMA de Bais

*Bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et de l'Aron*

**Président** M. TURMEAU - 02 43 37 90 11

### Cours d'eau principaux

- L'Aron (6 km) : des sources à l'affluence du ruisseau du « Petit Oisilly »
- L'Orthe (10 km) : des sources à la D203 au lieu-dit « La Jutonnière »
- La Vaudelle (10 km) : des sources à la RD240

### Plan d'eau

- Le bourg

### Dépositaires

Bar tabac « Le Rochard »	Bais
Hôtel restaurant « Le Lion d'Or »	Bais
Coccimarket	Bais
M. Turmeau (président)	St-Thomas-de-Courceriers
Boulangerie Bodereau	St-Martin-de-Connée
Bar épicerie « Le Montaigu »	Hambers
Café des sports	Jublains



### Peuplement piscicole des cours d'eau



Fête de la pêche :  
7 juin 2015



L'Orthe

34

## AAPPMA de Ballée

*Bassins de l'Erve et de la Vaige*

**Président** M. BRECHAUD - 02 43 98 60 05

### Cours d'eau principaux

- L'Erve (6 km) : lieu-dit « Moulin de Rousson » au lieu-dit « Mère Fontaine »
- La Vaige (4 km) : lieu-dit « Moulin de Pivert » au lieu-dit « Maison Rouge »



### Peuplement piscicole des cours d'eau



### Dépositaires

Hôtel restaurant	Ballée
Mairie	Bouessay



L'Erve

26 AAPPMA  
de **Bourgneuf-la-Forêt**  
*Bassin du Vicoin*



**Président** M. PAILLARD - 02 43 02 00 01

**Cours d'eau principal**

- Le Vicoin

*Peuplement piscicole du cours d'eau*



Brochet

Carpe

Gardon

Fête de la pêche :  
7 juin 2015



Le Vicoin

**Dépositaire**

Restaurant « L'Alica » Bourgneuf-la-Forêt



L'Épronnière

52 AAPPMA de **Bourgon**  
*Bassin de la Vilaine*



**Président** M. LOUIN - 02 99 76 70 84

**Cours d'eau principaux**

- Ruisseau La Vilaine (6 km), 1<sup>re</sup> catégorie :  
lieu-dit « Moulin de Pont Lambaré »  
au lieu-dit « Moulin de Troton »
- Ruisseau de l'Épronnière (5 km), 2<sup>e</sup> catégorie :  
lieu-dit « Moulin de Besnard »  
au lieu-dit « Moulin de Troton »

*Peuplement piscicole du cours d'eau (Vilaine)*



Truite Fario

Truite Arc en ciel

Gardon



Vairon



Tanche



Anguille

**Dépositaires**

Boulangerie « Granger » Bourgon

Bar « Le Skipper » Saint-Pierre-la-Cour

Restaurant

« La Gourmandise » La Croixille

Bar tabac « Le Saint-Pierre » Saint-Pierre-la-Cour

## 19 AAPPMA de Chailland

Bassin de l'Ernée



**Président** M. CHEDMAIL - 02 43 01 82 20

### Cours d'eau principal

- L'Ernée (4 km) : lieu-dit « Le Pont de la Claire » (Chailland) au lieu-dit « Houdeot » (Saint-Germain-le-Guillaume)

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Anc en ciel



Chevesne



Barbeau



Vairon



Anguille

### Dépositaires

Agrial Chailland

Café « Le Saint Germain » Chailland

Hôtel des Voyageurs Chailland



L'Ernée

## 35 AAPPMA de Chammes

Bassin de l'Erve



**Président** M. PLUMAS - 02 43 01 46 38

### Cours d'eau principal

- L'Erve (7 km)

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Anc en ciel



Chevesne



Vairon

### Dépositaires

Café « Le Camésien » Chammes

Agrial Mézangers



L'Erve

### 3 AAPPMA de **Changé** Bassin de la Mayenne



**Président** M. BRUNET - 02 43 56 71 43

#### Cours d'eau principal

- La Mayenne (6 km) : barrage de « Boisseau » (St-Jean-su-Mayenne) au pont de Pritz (Laval)

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



La Mayenne

#### Dépositaires

Bar PMU « Le Galop »	Changé
Décathlon	Changé



La Mayenne

### 4 AAPPMA de **Château-Gontier** Bassin de la Mayenne



**Président** M. DUBOIS - 02 43 70 21 63

#### Cours d'eau principal

- La Mayenne (27 km) : barrage de « La Rongère » (St-Sulpice) à la limite du département 53/49

#### Plan d'eau

- La Petite Roche à Azé

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



#### Dépositaires

Monsieur Aubin (magasin de pêche)	Château-Gontier
Café tabac M. Mendant	Azé
Café tabac M. Jahier	Daon
Village vacances Villiers-Charlemagne	Villiers-Charlemagne

#### Peuplement piscicole du plan d'eau



13 AAPPMA de  
**Châtillon-sur-Colmont**  
*Bassin de la Colmont*



**Dépôtaires**

Monsieur Drault Rolant	Châtillon-sur-Colmont
Épicerie	Châtillon-sur-Colmont
Restaurant	
« Le Relais Saint-Georges »	Saint-Georges-Buttavent
Boulangerie	Saint-Georges-Buttavent

**Président** M. DRAULT - 02 43 00 20 53

**Cours d'eau principal**

- La Colmont (3 km) : lieu-dit « La Racine » au lieu-dit « Le Gué » (Châtillon-sur-Colmont)

**Fête de la pêche : 6 juin 2015**

*Peuplement piscicole du cours d'eau*



36 AAPPMA de  
**Chémeré-le-Roi - Saulges - Saint-Jean-sur-Erve**  
**Saint-Pierre-sur-Erve - Thorigné-en-Charnie**  
*Bassin de l'Erve*



**Président** M. DE VITTON - 02 43 98 66 70

**Cours d'eau principal**

- L'Erve (10 km) : lieu-dit « La Forge de Moncor » (Chammes) au lieu-dit « Moulin de Rousson » (Chémeré-le-Roi)

*Peuplement piscicole du cours d'eau*



**Fête de la pêche : 6 juin 2015**



**Dépôtaires**

Mairie	Saulges
Site des grottes (point d'information)	Thorigné-en-Charnie
Restaurant	Saint-Jean-sur-Erve

## 41 AAPPMA de Congrier / Saint-Saturnin-du-Limet

*Bassin de l'Oudon*



**Président** M. LUSSOT - 02 43 06 82 30

### Cours d'eau principal

- Le Cheran (10 km) :  
lieu-dit « Le Buisson »  
limite commune de Saint-Aignan-sur-Roë  
à la limite commune de Renazé



### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brocket



Sandre



Carpe



Perche

### Dépositaires

Bar « Le Chêne Vert » Congrier

Bar restaurant

« Le Saturnin »

Saint-Saturnin-du-Limet



## 37 AAPPMA de Cossé-en-Champagne / Épineux-le-Séguin

*Bassin de la Sarthe*



**Président** M. FORTIN - 02 43 98 64 75

### Cours d'eau principal

- Le Treulon (20 km) :  
limite A81 au lieu-dit « La Cosnuère »  
au lieu-dit « La Morinière »

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Perche



Gardon



Vairon



Brocket

### Dépositaires

Café restaurant épicerie Cossé-en-Champagne  
Monsieur Fortin Jean-Luc Épineux-le-Séguin



## 42 AAPPMA de Cossé-le-Vivien

### Bassin de l'Oudon



#### Dépôtaires

Librairie « L'Écritoire »	Cossé-le-Vivien
Café tabac « Carré d'As »	Cossé-le-Vivien

**Président** M. HERIVEAU - 02 43 98 89 84

#### Cours d'eau principal

- L'Oudon (6 km) : lieu-dit « Moulin de la Roche » au lieu-dit « Le Censelaie »

#### Plan d'eau

- Bel-Air

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



#### Peuplement piscicole du plan d'eau



L'Oudon

## 43 AAPPMA de Craon

### Bassin de l'Oudon



**Président** M. PAILLARD - 02 43 06 04 67

#### Cours d'eau principaux

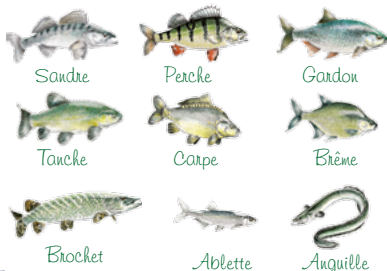
- L'Oudon (18 km) : lieu-dit « Blochet » (Livré-la-Touche) au lieu-dit de « Courbure » jusqu'à « Treize Vouges » Bouchamp-les-Craon)
- L'Uzure (17 km) : barrage de la Rincerie (La Selle-Craonnaise) au lieu-dit « l'Île Tison » (Craon)
- L'Hière (16 km) : barrage de Caugin (Simple) au barrage de l'Épinay (Chérancé)
- La Pelterie : lieu-dit « Moulin Neuf » (Ballots) au lieu-dit « Le Haut Parvis » (Ballots)
- La Mée : lieu dit « La Chulière » (Ballots) au lieu dit « la Vallée » (Ballots)

**Plan d'eau** ■ Mûrier ■ La Drapelière

#### Dépôtaires

Les Boutiques de Catena	Craon
Espace Terrena	Craon
Gamm Vert	Craon
Café « La Renaissance »	Ballots
Café des sports	La Selle Craonnaise
Bar « Le Tournesol »	Niaflès

#### Peuplement piscicole des cours d'eau et des plans d'eau



Fête de la pêche :  
6 juin 2015



La Mée

## 38 AAPPMA de **La Cropte/Meslay**

### *Bassin de la Vaige*

**Président** M. TIRATAY - 06 80 65 71 46



#### **Cours d'eau principaux**

- La Vaige : Pont de la Bazouge (Chémeré-le-Roi) au Pont de Préau D573
- Le Vassé (10 km) : de Meslay-du-Maine à la limite de la commune de La Cropte

#### *Peuplement piscicole des cours d'eau*



Brochet



Gardon



Perche



Tanche



La Vaige

#### **Dépositaire**

Café du centre

Meslay-du-Maine



La Seiche

## 53 AAPPMA de **Cuillé**

### *Bassin de la Seiche*

**Président** M. LAIGNEAU - 02 43 06 57 74



#### **Cours d'eau principal**

- La Seiche (4 km) : Pont de Gennes-sur-Seiche au lieu-dit « Le Haut Fourneau » (Cuillé)

#### *Peuplement piscicole du cours d'eau*



Brochet



Sandre



Perche



Gardon



Tanche

#### **Dépositaire**

Bar des sports

Cuillé

**24** AAPPMA d'**Entrammes**  
Bassin de la Jouanne



**Dépositaire**

Café « Le Bréon »

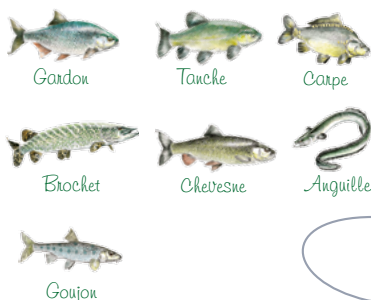
Entrammes

**Président** M. VENGEANT - 02 43 98 06 13

**Cours d'eau principal**

- La Jouanne : lieu-dit « Rochevier » à la confluence de la Mayenne

*Peuplement piscicole du cours d'eau*



La Jouanne

**20** AAPPMA d'**Ernée**  
Bassin de l'Ernée



*Peuplement piscicole du cours d'eau*



**Président** M. RENAULT - 02 43 05 74 63

**Cours d'eau principal**

- L'Ernée et ses affluents (75 km) : lieu-dit « Le Pont chevalier » au lieu-dit « La Réauté »

**Plan d'eau**

- Le Bourg



*Peuplement piscicole du plan d'eau*



**Dépositaires**

Pêche et Nature

Ernée

Agrial

Ernée



L'Ernée

## 49 AAPPMA de Fougerolles-du-Plessis

### Bassin de l'Airon

**Président** M. GARNIER - 02 43 05 57 32



#### Cours d'eau principal

- Ruisseau du Moulin du Pré (12 km) : des sources à la confluence de l'Airon au lieu-dit « L'Habit »



Le Goué

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario

Truite Arc en ciel

Chabot



Nase



Roach

#### Dépositaire

Bar PMU

Fougerolles-du-Plessis



La Futaie

## 50 AAPPMA de La Futaie

### Bassin de l'Airon



**Président** M. BEAUMONT - 02 43 05 61 71

#### Cours d'eau principal

- La Futaie : des sources au Château de « Mausson »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario

Truite Arc en ciel

Chabot



Nase



Roach

#### Dépositaires

Café tabac « chez Lydie » Montaudin

Café « le Saint Amour » Pontmain

## 14 AAPPMA de Gorrion

### Bassin de la Colmont



**Président** M. BETTON - 02 43 08 65 02

#### Cours d'eau principal

- La Colmont et ses affluents (150 km) :  
lieu-dit « Pont Lesbois »  
au lieu-dit « Le Bas Noyer »  
et lieu-dit « Le Pont Martin »  
au lieu-dit « Pont Lesbois »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Gardon



Chêvesne



Vairon



Barbeau



Goujon

#### Dépositaires

Bar des sports	Gorrion
Boulangerie	Brécé

Fête de la pêche :  
6 juin 2015



La Colmont

## 17 AAPPMA de Grazay

### Bassin de l'Aron



**Président** M. FRETARD - 02 43 03 37 90

#### Cours d'eau principal

- L'Aron (3 km) :  
300 m en amont  
du Moulin de Blanchard à 100 m  
avant « La Basse Rivière »  
au lieu-dit « Le Vieux Moulin »

Fête de la pêche :  
6 juin 2015

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Goujon

#### Dépositaires

Café « Le P'tit Grazéen »	Grazay
Café « Le Saint Anne »	Marcillé-la-Ville



L'Aron

## 5 AAPPMA de **Javron-les-Chapelles**

### *Bassin de l'Aisne*

**Président** M. MARQUE - 02 99 44 74 27

#### **Cours d'eau principal**

- L'Aisne (20 km) : lieu-dit « Pont de l'Aisne » au lieu-dit « La Motte »

#### *Peuplement piscicole du cours d'eau*



Truite Fario

Truite Arc en ciel



Vairon

Goujon



Pêche 1<sup>re</sup>  
Catégorie



L'Aisne

#### **Dépositaire**

Bar « Le Javron »

Javron-les-Chapelles



La Futaie

## 51 AAPPMA de **Landivy**

### *Bassin de l'Airon*

**Président** M. POIDVIN - 02 43 05 40 05

#### **Cours d'eau principaux**

- L'Airon (15 km) : lieu-dit « Les Louvettes » au lieu-dit « Moulin de l'Habit » (Savigny-le-Vieux)
- La Cambre (11 km) : lieu-dit « Bois de Chanvre » (Landivy) au lieu-dit « Moulin de L'Habit » (Savigny-le-Vieux)

#### *Peuplement piscicole des cours d'eau*



Truite Fario

Truite Arc en ciel



Vairon

Goujon



Pêche 1<sup>re</sup>  
Catégorie

#### **Dépositaire**

Bar Le Louisiane

Landivy

## 21 AAPPMA de Larchamp

Bassin de l'Ernée



**Président** M. TROIS - 02 43 05 33 53

### Cours d'eau principaux

- L'Ernée (5 km) :  
aval lieu-dit « La Roche Fourreau »  
au lieu-dit « Le Grand Val »
- Ruisseau de Rollon (8 km) :  
des sources, proximités du lieu-dit « La Mortinière »  
au lieu-dit « La Reboursière »

### Peuplement piscicole des cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Chevesne



Vairon



Goujon

### Dépositaire

Madame Blanchet

Larchamp

Fête de la pêche :  
7 juin 2015  
(sur inscription  
une semaine avant)



Le Rollon

## 6 AAPPMA de Lassay-les-Châteaux

Bassin de la Mayenne



**Président** M. SENET

### Cours d'eau principal

- Le Lassay (7 km) :  
des sources à 1 km avant  
La confluence de la rivière La Mayenne

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Chevesne



Vairon

### Dépositaires

Café PMU

Lassay-les-Châteaux

Fleuriste décorateur

Lassay-les-Châteaux



Le Lassay



## 7 AAPPMA de Laval

### Bassin de la Mayenne



**Président** M. AMBROISE - 06 07 23 57 56

#### Cours d'eau principal

- La Mayenne (26 km) : pont de Pritz (Laval) au barrage de « La Rongère » (St-Sulpice)
- Parcours no kill carnassiers entre le barrage de Bootz et celui du centre à Laval

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Sandre



Perche



Carpe



Silure



Brème



Gardon



Anguille



La Mayenne

#### Dépositaires

Belles Rives	Laval
Bar Madame Rouzière	Laval
Laval Pêche	Saint-Berthevin
Alternativ' pêche	Laval
Le Beyeul	Origné



La Mée

## 44 AAPPMA de Livré-la-Touche

### Bassin de l'Oudon



**Président** M. CHATELIER - 02 43 06 14 09

#### Cours d'eau principaux

- L'Oudon (7 km) : « barrage de l'Isle » au lieu-dit « Blochet »
- La Mée (4 km) : lieu-dit « L'Épronnière » à la confluence de l'Oudon

#### Peuplement piscicole des cours d'eau



Brochet



Perche



Anguille



Tanche



Carpe



Sandre



Gardon

#### Dépositaire

Monsieur Morineau Livré-la-Touche

Fête de la pêche :  
6 juin 2015



**8** AAPPMA de **Mayenne**  
*Bassins de la Mayenne et de l'Aron*



**Président** M. CHORIN - 02 43 00 85 99

**Cours d'eau principaux**

- La Mayenne (18 km) :  
 limite aval du plan d'eau de Saint-Fraimbault  
 au barrage de « Corçu » (Martigné-sur-Mayenne)
- L'Aron (42 km) :  
 Pont des Aulnais à la Haute Rivière  
 et lieu-dit « Vieux Moulin »  
 à la confluence de la Mayenne

*Peuplement piscicole du cours d'eau (Mayenne)*



**Fête de la pêche :**  
**6 juin 2015**

*Peuplement piscicole du cours d'eau (Aron)*



La Mayenne

**45** AAPPMA de **Méral**  
*Bassin de l'Oudon*



**Président** M. FOURRÉ - 02 43 98 97 98

**Cours d'eau principal**

- L'Oudon (5 km) : aval du plan d'eau de la  
 Guéhardière au lieu-dit « Moulin de la Place »

*Peuplement piscicole du cours d'eau*



**Fête de la pêche enfants :**  
**6 juin 2015**

**Fête de la pêche enfants  
 et adultes : 7 juin 2015**

**Dépositaires**

Épi Service	Méral
Bar « Le Méralais »	Méral



L'Oudon

## 27 AAPPMA de Montigné-le-Brillant

### Bassin du Vicoin

**Président** M. MARCHAND - 02 43 98 37 69



Le Vicoin

#### Cours d'eau principal

- Le Vicoin (15 km) :  
lieu-dit « Le Petit Vauraimbault »  
au lieu-dit « La Chouannerie »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Gardon



Brochet



Goujon



Perche



Chevesne



Carpe



Tanche

#### Dépositaire

Café restaurant

« Le Pétoulet »

Montigné-le-Brillant



L'Oudon

## 46 AAPPMA de Montjean

### Bassin de l'Oudon

**Président** M. BONY - 02 43 02 46 62



#### Cours d'eau principal

- L'Oudon (4 km) :  
de l'entrée du bourg de Montjean  
au lieu-dit « La Rousselière »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Brochet



Perche



Gardon



Tanche

#### Dépositaire

Le Pos' Café

Montjean

**25** AAPPMA de **Montsûrs**  
Bassin de la Jouanne



**Président** M. MARCHAND - 02 43 02 23 16

**Cours d'eau principal**

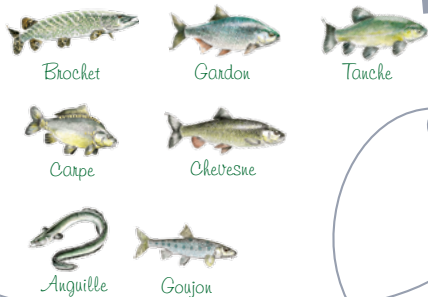
- La Jouanne :  
aval de la station de pompage  
au lieu-dit « Le Pont » (Saint-Cénére)

**Dépositaires**

Symphonie Florale	Montsûrs
Madame Houdu	Deux Évailles
Monsieur Lelong	

*Peuplement piscicole du cours d'eau*

**Fête de la pêche :**  
6 juin 2015



La Jouanne

**9** AAPPMA de **Neuilly-le-Vendin**  
Bassin de la Mayenne



**Président** M. RABINEAU - 02 43 08 59 90

**Cours d'eau principaux**

- La Mayenne (10 km) :  
lieu-dit « Mirçon » au Pont de Couterne
- L'Anglaise (7 km) : lieu-dit « Beladé » à la Mayenne
- L'Aisne : du Château de la Motte  
à la confluence avec la Mayenne

*Peuplement piscicole des cours d'eau*



**Dépositaires**

Épicerie	Neuilly-le-Vendin
Boulangerie	Madré
Restaurant	Saint-Julien-du-Terroux



La Mayenne



## 28 AAPPMA de Nuillé-sur-Vicoin

*Bassin du Vicoin*

**Président** M. COLLET - 02 43 98 05 62

**Cours d'eau principal**

- Le Vicoin (3 km) :  
lieu-dit « Rimacé »  
au lieu-dit « Moulin de la Roche »



*Peuplement piscicole du cours d'eau*



Brochet



Gardon



Perche



Chevesne

**Dépositaire**

Bar du Luget

Nuillé-sur-Vicoin



La Vicoin

## 15 AAPPMA de Oisseau

*Bassin de la Colmont*

**Président** M. MARTEL - 02 43 04 44 18

**Cours d'eau principal**

- La Colmont

*Peuplement piscicole du cours d'eau*



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Gardon



Chevesne



Vairon



Écrevisse



Barbeau

**Dépositaire**

Bar tabac Chapron

Oisseau



La Colmont



## 31 AAPPMA de Parné-sur-Roc

### Bassin de l'Ouette



**Président** M. POIRIER - 02 43 98 02 11

#### Cours d'eau principal

- L'Ouette (13 km) :  
lieu-dit « Moulin de la Hune » (Bazougers)  
au pont de l'Ouette RN 162

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Carpe



Perche



Anguille



Vainon



Brochet



Gardon



Tanche

Fête de la pêche :  
6 juin 2015

#### Dépôtaires

Bar « Le Parné »	Parné-sur-Roc
Bar « Pit et Pat »	Forcé
Bar tabac « Plessis »	Bazougers



L'Ouette

## 29 AAPPMA de Port-Brillet

### Bassin du Vicoin



**Président** M. HODMOND - 02 43 68 86 12

#### Cours d'eau principal

- Le Vicoin (5 km) :  
lieu-dit « La Petite Prise »  
(Bourgneuf-la-Forêt) au lieu-dit « Le Boisjoli »

#### Peuplement piscicole du cours d'eau



Gardon



Brochet



Perche



Chevesne

#### Dépôtaires

Café « Le P'tit Bar »	Port-Brillet
-----------------------	--------------



Le Vicoin

## 10 AAPPMA de **Pré-en-Pail**

*Bassin de la Mayenne*



**Président** M. MAREAU - 02 43 03 16 58

### Cours d'eau principal

- La Mayenne (10 km) :  
des sources au lieu-dit « Houdinière »

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Trotte Fario



Trotte Anc en ciel



Goujon



Vairon



Chêvesne

**Fête de la pêche :**  
6 juin 2015

### Dépositaire

Le Brazza

Pré-en-Pail



La Mayenne



L'Oudon

## 47 AAPPMA de **Renazé**

*Bassin de l'Oudon*



**Président** M. BLERIOT - 02 43 06 81 08

### Cours d'eau principaux

- L'Hière
- L'Oudon
- Le Cheran

### Peuplement piscicole des cours d'eau



Brochet



Sandre



Perche



Anguille



Gardon

### Dépositaires

Café « Le Kortès » Renazé

« Le Chin's Bar » Renazé

Bricomarché Renazé

# 11 AAPPMA de Le Ribay

Bassin de l'Aisne



**Président** M. BOUVRY - 06 78 92 15 65

### Cours d'eau principal

- L'Aisne (13 km)

Fête de la pêche :  
7 juin 2015

### Dépositaire

Bar des sports	Le Ribay
ELD Informatique	Le Horps

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Goujon



L'Aisne

# 48 AAPPMA de Saint-Aignan-sur-Roë

Bassin de l'Oudon



**Président** M. PECOT - 02 43 06 63 97

### Plan d'eau

- Centre bourg

### Peuplement piscicole du plan d'eau



Brochet



Blème



Tanche



L'Usure

### Dépositaire

CocciMarket	Saint-Aignan-sur-Roë
-------------	----------------------

## 30 AAPPMA de Saint-Berthevin - Le Genest-Saint-Isle

*Bassin du Vicoin*

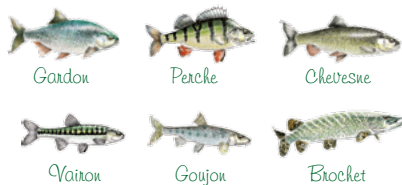


**Président** M. LOISEAU - 02 43 69 05 81

### Cours d'eau principal

- Le Vicoin (16 km) :  
du ruisseau de l'Abbaye de Clermont  
(route d'Olivet) au lieu dit  
« la grande chouanière »  
(Saint-Berthevin)

### Peuplement piscicole du cours d'eau



Gardon

Perche

Chevesne

Vairon

Goujon

Brochet



Le Vicoin

### Dépositaire

Bar des sports

Saint-Berthevin

Bar tabac « Le Colibri »

Le Genest Saint-Isle



La Mayenne

## 12 AAPPMA de Saint-Calais-du-Désert

*Bassin de la Mayenne*



**Président** M. BOURG - 02 43 03 02 63

### Cours d'eau principaux

- La Mayenne (6 km)
- L'Aisne (5 km)
- Le Teilleul (5 km)
- Parcours no kill truite sur le Teilleul  
en aval du Bois de Triage

### Peuplement piscicole des cours d'eau



Truite Fario

Truite Arc en ciel

Chevesne

Vairon

Goujon

Écrevisse

### Dépositaires

Restaurant « Le St Aignan » St-Aignan-de-Couptrain

Bar tabac

Lignièrès-Orgères



## 22 AAPPMA de Saint-Denis-de-Gastines

Bassins de l'Ernée et de la Colmont

**Président** M. TREHET - 02 43 00 54 70



### Dépositaires

Restaurant  
petits plats du Four Saint-Denis-de-Gastines  
Bar « Karel City » Carelles

### Cours d'eau principaux

- L'Ernée : de Chevaillé (Saint-Denis-de-Gastines) à RD 102 (Carelles)
- L'Oscene : de la source au Pont de Fumeçon (Saint-Denis-de-Gastines)
- Messendières : du Parc d'Avaugar à la source (Saint-Denis-de-Gastines)
- La Perche : de la D137 à la source (Vautorte)

Ecole de pêche :  
4 mars 2015

### Peuplement piscicole des cours d'eau



Fête de la pêche :  
6 juin 2015



L'Ernée

## 33 AAPPMA de Saint-Pierre-des-Nids

Bassins de l'Ornette et de la Sarthe

**Président** M. COUPRY - 02 43 03 51 32



### Cours d'eau principaux

- Le Terrançon
  - L'Ornette
  - La Sarthe
- Parcours mouche no kill sur la rivière La Sarthe au lieu dit les Toyères

### Peuplement piscicole des cours d'eau



### Dépositaires

Presse Lire Ecrire Offrir Saint-Pierre-des-Nids  
Motoculture Frileux Saint-Pierre-des-Nids  
Bar du Centre Saint-Pierre-des-Nids



L'Ornette

## 39 AAPPMA de **Sainte-Suzanne**

*Bassin de l'Erve*



**Président** M. FOUQUERAY - 02 43 01 70 74

**Cours d'eau principal**

- L'Erve

**Fête de la pêche :**  
7 juin 2015

*Peuplement piscicole du cours d'eau*



Truite Fario



Truite Arc en ciel



Vairon



Chevesne



L'Erve



**Dépositaires**

Hôtel restaurant « Beauséjour » Sainte-Suzanne

Crêperie «La Halte Médiévale» Sainte-Suzanne

Viveco Sainte-Suzanne



Le Merdereau

## 32 AAPPMA de **Villaines-la-Juhel**

*Bassins du Merdereau, de la Vaudelle et de l'Ornette*



**Président** M. PIEAU - 02 43 30 32 57

**Cours d'eau principaux**

**Fête de la pêche :**  
6 juin 2015

- Le Merdereau (40 km) :  
route de Loupfougères au pont de Fer
- La Vaudelle (40 km) :  
de Saint-Thomas-de-Courcier  
au Bas du Bourg de Saint-Mars
- L'Ornette (20 km) : lieu-dit « La Haie d'Anette »  
à la limite de Saint-Pierre-des-Nids

**Dépositaires**

Bar « La Gouline »	Villaines-la-Juhel
Office de Tourisme	Villaines-la-Juhel
Bar PMU	Villaines-la-Juhel
90kaze	Villaines-la-Juhel
Café-Restaurant M. Mereau	St-Germain-de-Coulamer

*Peuplement piscicole des cours d'eau*



Truite Arc en ciel



Gardon



Spirlin



Truite Fario



Chevesne



Écrevisse

**Président** M. LERAY - 02 43 01 72 76**Cours d'eau principaux**

- L'Erve (12 km) : des sources (Virmarcé) à « Pont de l'Erve » (Voutré)
- La Jouanne (7,5 km)

**Fête de la pêche :**  
**7 juin 2015**
**Plans d'eau**

- Le Gué de Selle
- Neu
- Grouteau

*Peuplement piscicole des plans d'eau*

Brochet

Sandre

Perche

Anguille



Gardon



Carpe

*Peuplement piscicole des cours d'eau*

Truite Fario

Truite Arc en ciel

Chabot

Vairon

**Dépôtaires**

Super U	Évron
Intermarché	Évron
CAM	Évron
Agrial	Évron
Espace Émeraude	Évron
Relais du Gué de Selle	Mézangers
Bar Épicerie « Près de chez moi »	Mézangers
Bar restaurant « Le Sportive »	Neau
Café PMU le RG	Voutré
Épicerie Vival	Voutré
Restaurant « La Forge »	St-Georges-sur-Erve
Boulangerie	Ste-Gemmes-le-Robert
Bar restaurant « Chez Annie »	St-Christophe-du-Luat



L'Erve

**EURO PÊCHE**
*Bienvenue  
dans le plus grand  
réseau de pêche*
**LAVAL**
**550 m<sup>2</sup> pour  
partager notre passion  
La pêche**

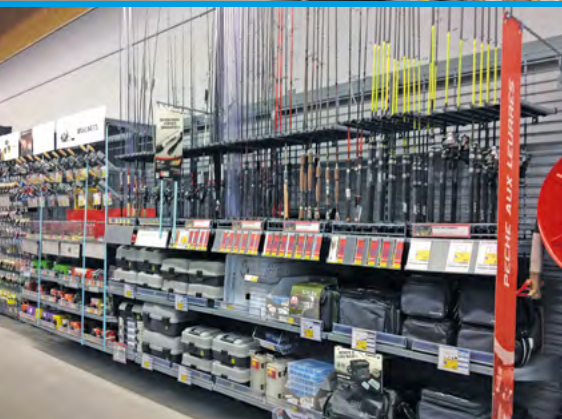
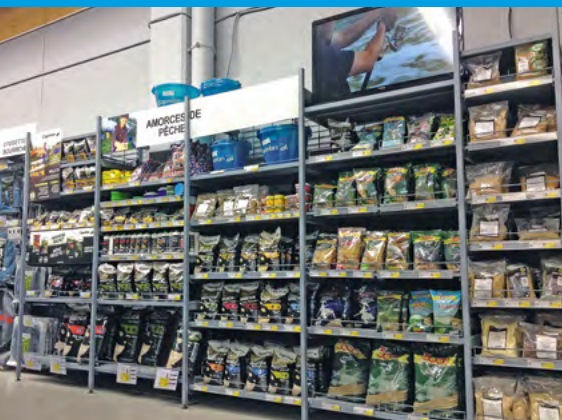
**DES CONSEILS SUR TOUTES LES TECHNIQUES**
**MAGASIN OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI**  
 de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

**76 av. de Paris (Rte de Rennes) 53940 Saint-Berthevin**  
 Tél. 02 43 91 19 99 - Fax 02 43 26 25 36

**EURO PÊCHE**
*Bienvenue  
dans le plus grand  
réseau de pêche*
**MAYENNE**
**400 m<sup>2</sup> pour  
partager notre passion  
La pêche**

**DU MARDI AU VENDREDI**  
**DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H30**  
**LE SAMEDI DE 9H À 12H**  
**ET DE 13H30 À 18H**
**Impasse André-Marie Ampère - 53100 Mayenne**  
 Tél. 02 43 04 80 66

# DECATHLON



La pêche au meilleur prix en Mayenne  
Ventes d'appâts vivants toute l'année  
Carte de pêche fédérale et plan d'eau de Changé